

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de la société populaire de Roanne (Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux et lui annonce la vente de biens d'émigrés dans son district, lors de la séance du 13 messidor an II (1er juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de la société populaire de Roanne (Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux et lui annonce la vente de biens d'émigrés dans son district, lors de la séance du 13 messidor an II (1er juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 313-314;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25619_t1_0313_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

29

La société populaire de Carouges, département du Mont-Blanc, félicite la Convention nationale sur ses travaux. Sous vos mains hardies, mais sages et paternelles, lui dit-elle, tout prend un caractère nouveau : le crime s'évanouit, la vertu recouvre ses droits, la confiance renaît, le salut de la patrie s'avance ; et le bonheur ne peut être équivoque pour un peuple qui abhorrant le vice, l'hypocrisie et le mensonge, retourne à l'Eternel comme à l'unique fondement de la morale, à l'unique source de la vérité, de la perfection, et par conséquent de la solide vertu. Voilà votre ouvrage : cette douce perspective inonde nos cœurs de joie... ; tout nous présage un avenir heureux ; vos vertus nous en sont le garant, vos lumières nous en donnent la certitude, et votre zèle infatigable ajoute encore à notre intime conviction. Restez donc à votre poste ; le salut de la patrie le commande, et les vœux des Français vous l'ordonnent. La société populaire de Carouges termine par dire à la Convention nationale qu'elle vient d'armer et équiper à ses frais deux cavaliers dont l'ardeur à combattre l'ennemi s'est signalée par l'empressement qu'ils ont mis à se rendre sur le champ de bataille, et elle envoie le détail suivant des autres dons qu'elle a faits à la patrie : 2055 liv. en assignats, 207 chemises, 4 aunes de toile, 2 cravates, 2 paires de souliers, 2 draps, 10 pantalons, 2 paires de bas de fil, 5 paires de bas de laine, 2 aunes de toile de coton, 1 surtout, 1 culotte de peau, 1 culotte de drap blanc, 1 culotte de calmandre, 5 caleçons, 2 gilets, 2 culottes de nanquin, 2 livres de fil.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Carouge, s.d.] (2).

« Citoyens représentants du peuple !

Tandis que vous vous consacrez tout entiers aux soins aussi pénibles que glorieux d'abattre la tyrannie, d'anéantir les conspirations, de régénérer les mœurs, et de fonder la République sur les bases immuables de la liberté, de l'égalité, de la Justice, de la probité, et de toutes les vertus ; tandis que vous ouvrez de toutes parts les canaux de la félicité publique, et que vous préparez la splendeur et la prospérité Nationale ; les sociétés populaires animées d'un espoir pur et droit, pourroient elles assez applaudir à vos généreux efforts, assez admirer vos sublimes travaux, et rendre un hommage assez solennel à votre courage, à votre constance, et à votre héroïque fermeté ?

Sous vos mains hardies, mais sages et paternelles tout prend un caractère nouveau, le crime s'évanouit, la vertu recouvre ses droits, la confiance renaît, le salut de la patrie s'avance, et le bonheur ne peut plus être équivoque pour un peuple qui abhorrant le vice, abjurant l'hypocrisie et le mensonge, retourne

à l'Eternel comme à l'unique fondement de la morale, à l'unique source de la vérité, de la perfection, et par conséquent, de la solide vertu. Citoyens Représentants du peuple ! voilà votre ouvrage, ce sont ces bienfaits dont nous allons jouir, et dont nous savourerons de plus en plus les chastes délices ; c'est cette perspective consolante qui inonde nos cœurs de joie, et qui y suscite le sentiment ardent de la reconnaissance que nous venons vous exprimer. Acceptez en l'hommage, et croyez qu'il est aussi sincère de notre part que justement mérité de la votre

Tout nous présage un avenir heureux, vos vertus nous en sont le garant, vos lumières nous en donnent la certitude, et votre zèle infatigable ajoute encore à notre intime conviction.

Demeurez donc à votre poste, restez y, le salut de la patrie le commande, et les vœux des français vous l'ordonnent.

Vertueux représentants du peuple ! que le fer et les poignards des assassins ne vous intimident jamais, marchez toujours avec cette imposante sécurité qui ne vous illustre pas moins qu'elle honnore la nation qui vous l'inspire. Investis comme vous l'êtes de l'amour d'un peuple magnanime, vous serez impénétrables à tous les traits, et en dépit des tyrans, et de leurs rage ; tous leurs noirs complots échoueront, tous leurs infâmes suppôts, tous leurs vils satellites tomberont, oui, ils périront... avant que vous cessiez de lancer sur eux la foudre dont ils cherchent vainement à parer les éclats exterminateurs.

Le peuple est à vous, parce que vous êtes au peuple, vous lui consacrez votre vie, pourroit-il ne pas vous dévouer la sienne ? Unis d'intérêt, d'inclination, de sentiments ; le peuple et ses représentants ne font plus qu'un, tous tendent au même but, tous veulent l'atteindre et le ciel qui protège leurs communs efforts ne permettra pas que l'heureux état, ou la vertu va commander à la vertu, redevenue la proie des Rois, des hypocrites et des tyrans.

MONACHON (presid.), M. PERNAT (secret.), PERRETI (secret.)

Nous vous avisons, citoyens représentants du peuple, que notre société vient d'armer et d'équiper à ses frais 2 cavaliers, dont l'ardeur à combattre l'ennemi s'est signalée par l'empressement qu'ils ont mis à se rendre déjà sur le champ de bataille

Ci jointe encore la liste des dons patriotiques, faits par notre commune tout récemment, et remis à l'administration du district conformément à la loi :

[suit l'énumération figurant au p.-v. ci-dessus]

CHOSSAT, CHAUMONTET (secrét.), CHRISTINÉ, E. FRAPPIER [et 1 signature illisible].

30

La société populaire de Roanne, département de la Loire, félicite la Convention nationale sur les heureuses circonstances qui ont préservé deux de ses membres des poi-

(1) P.V., XL, 323. B^{1a}, 17 mess. (1^{er} suppl¹).

(2) C 309, pl. 1206, p. 19.

gnards des ennemis de la liberté, et sur le décret par lequel elle a proclamé, au nom du Peuple français, l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame; elle lui annonce que la commune de Roanne s'occupe sans relâche de la fabrication du salpêtre; qu'elle en a en magasin plus de cinq milliers, et qu'elle espère en fabriquer à l'avenir au moins un millier par décade; qu'elle possède des artistes assez éclairés pour l'épurer, mais qu'elle ne s'occupera de l'épuration qu'après y avoir été autorisée par la Convention. Cette société annonce aussi que les biens nationaux se vendent, dans le ressort du district de Roanne, à des prix très-avantageux pour la République, et elle en donne pour exemple l'estimation d'une ferme portée à 36,000 liv. et affermée 1,200 liv., dont le prix d'adjudication est monté à 182,000 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

31

Les administrateurs du district du Dorat écrivent à la Convention nationale que, dans le courant de la seconde décade de prairial, des biens d'émigrés situés dans leur ressort se sont vendus à des prix incroyables; que les prix d'adjudication ont doublé, triplé, et même quadruplé ceux d'estimation; que des biens estimés en détail 93,634 liv. ont été vendus 237,570 liv. Ils terminent par féliciter la Convention nationale sur le décret par lequel elle a proclamé l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame. Ce décret, disent-ils, nous assure le triomphe de la République et l'anéantissement prochain de tous les genres de tyrannie et d'intrigues.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

32

Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention nationale un état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 10 de ce mois. Le total général est de 7,355, y compris les individus accusés de fabrication ou distribution de faux assignats, d'assassinats, de contre-révolution, de délits de police municipale, correctionnelle militaire, ou de délits plus légers, et que les personnes arrêtées comme suspectes en font aussi partie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de sûreté générale (3).

(1) P.V., XL, 324. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t) et 17 mess. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 217.

(2) P.V., XL 325. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XL, 325.

[Commune de Paris. Etat des détenus au 10 mess.] (1).

Maison de repression	25
Grande-Force	700
Petite-Force	300
Sainte-Pélagie	218
Madelonnettes	300
Montprin	71
Abbaye	100
Bicêtre	911
A la Salpêtrière	376
Chambres d'arrêt, à la Mairie	48
Fermes	67
Luxembourg	873
Maison de suspicion, rue de la Bour- be	543
Picpus, fauxbourg St Antoine	205
Refectoire de l'abbaye	25
Caserne des P. Pères	200
Les Angloises, rue Saint-Victor	152
Les Angloises, rue de Loursine	141
Caserne, rue de Seve	134
Les Carmes, rue de Vaugirard	351
Les Angloises, fauxbourg St Antoine	87
Vincennes	363
Ecosseis, rue des fossés St Victor	107
Coignard à Picpus	59
Saint-Lazare, fauxbourg St-Lazare ..	684
Picquenot, rue de Bercy	33
Geoffroy folie Renaud	25
Bellomme, rue de Charonne, n° 70 ..	100
Benedictins, angle rue observatoire ..	147

TOTAL GENERAL 7355

33

La société populaire d'Annecy, département du Mont-Blanc, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux. Votre voix, lui disent-ils, s'est fait entendre; l'impiété et ses infames propagateurs sont rentrés dans la poussière; les lumières de la vérité et de la raison se sont répandues de votre sein sur tous les points de la République; le fanatisme et les superstitieuses erreurs ont disparu; la nature a recouvré son empire; l'espoir et la consolation ont été versés avec tous leurs charmes dans les cœurs des Français.

Vous avez proclamé, à la face du ciel, l'existence de cet Etre infini qui est l'auteur de tous les êtres; vous avez reconnu l'immortalité de cette portion simple et active de nous-mêmes, qui est le principe de notre existence.

A peine avons-nous jeté les yeux sur ce décret sublime, que nous nous sommes levés spontanément pour rendre hommage à la vérité qu'il rappelle, et donne un libre cours aux sentimens de gratitude qui nous animent envers vous.

Oui, fussent les ennemis de notre bonheur étouffer dans leur rage, nous rendons, avec le reste des Français, à l'auteur de la nature un culte digne de lui. Incorporés à ce peuple

(1) C 308, pl. 1198, p. 2. P.c.c. Guyot.